

## MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

\*\*\*\*\*

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de la commune de Neufvy sur Aronde, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

#### **Etaient présents :**

M. D'ARRENTIERES Marc,  
M. LEDOUX Olivier,  
Mme GUIGAND Anne-Claire  
M. LAFORGE Jean-Pierre  
M. GALLEMAN Francis,  
Mme PARIZE Valérie,  
M. BUFFENOIR Pascal,  
Mme ENCONTRE Marie-Claude,  
Mme PUYPE Brigitte

**Était absent :** M. DUFOUR Bruno et M. POSSIEN Christophe,

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

#### **1. Adoption de compte-rendu du 29 juin 2020**

Après lecture du compte-rendu du 29 juin 2020 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu.

#### **2. Avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Neufvy sur Aronde a délibéré le 10 juin 2020 pour demander son retrait du SIRS de Moyenneville Neufvy Gournay au titre de la procédure dérogatoire.

Pour compléter cette demande, il était nécessaire de solliciter l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

L'avis a été rendu le 9 juillet 2020, et indique :

« Messieurs les Maires de Moyenneville et Neufvy sur Aronde ont saisi le Comité Technique quant à leur souhait de se retirer du SIRS de Gournay sur Aronde, Moyenneville et Neufvy sur Aronde.

En effet, et compte tenu des difficultés rencontrées depuis plusieurs années dans le fonctionnement du SIRS (absence de statut, mandatement d'office, risque de cessation de paiement), les deux communes ont alerté les services de la préfecture, le rectorat et la DGFIP.

La Préfecture va donc mettre en place une procédure de retrait dérogatoire des deux communes du SIRS pour la rentrée scolaire 2021.

Les communes ont été informées par le Centre de Gestion qu'en aucun cas, les postes des agents ne devaient et ne pourraient être supprimés. Compte-tenu des désaccords persistants entre les 3 communes, il n'est donc pas possible de soumettre au Comité Technique une convention d'accord sur l'éventuelle répartition des agents du SIRS. Le Préfet devra, in fine, répartir les agents dans les 3 communes.

Au vu du dossier et des éléments fournis par la collectivité, les représentants des collectivités locales émettent un avis favorable à l'unanimité.

Au vu du dossier et des éléments fournis par la collectivité, les représentants du personnel émettent un avis défavorable à la majorité.

Les membres comprennent la problématique et le blocage de fonctionnement du syndicat, et la nécessité de trouver une solution, mais néanmoins, ils sont sensibles au sort des agents concernés. Ainsi un accord doit être trouvé par les communes pour répartir au mieux les agents sans supprimer aucun poste, ou à défaut par Monsieur le Préfet, d'appliquer les dispositions de l'article 40 IV de la loi NOTRe. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-30,

Vu la délibération n°2020-14 de la commune de Neufvy sur Aronde, en date du 10 juin 2020, sollicitant le retrait du SIRS Moyenneville Neufvy Gournay au titre de la procédure dérogatoire,

Les membres du Conseil Municipal,

Prend acte de l'avis du Comité Technique, joint aux présentes, favorable à l'unanimité des représentants des collectivités, défavorable à la majorité des représentants du personnel (3 voix contre et 3 abstentions)

Demande que cet avis soit joint à la délibération n°2020-14, du 10 juin 2020, dans le cadre de la demande de retrait du SIRS Moyenneville Neufvy Gournay au titre de la procédure dérogatoire.

### **3. Projet d'investissement**

#### **- Agrandissement salle des fêtes**

Une procédure d'avant-projet et d'estimation financière des travaux va être lancée.

#### **- Abri bus**

Il a été proposé de mettre en place un abris bus sens Neufvy direction Gournay.

Cet aménagement devrait respecter et être compatible avec le monument aux morts ainsi que l'église.

Une demande sera faite auprès de l'ADTO afin d'aider la collectivité sur les procédures de signalisation à mettre en place et des demandes de subventions à faire auprès des partenaires publics et notamment du Département.

#### **- Achat d'un tracteur**

Pour l'instant, il n'y a pas dans le coin de tracteur en proposition d'achat donc le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en suspend ce projet d'achat de tracteur et préfère attendre le prochain cantonnier afin d'investir sur un tracteur.

#### **4. Location de la salle des fêtes**

Il a été décidé à l'unanimité de suspendre la location de la salle des fêtes jusqu'à la fin du mois de novembre 2020 suite à des contraintes liées aux restrictions mises en place par la préfecture concernant la propagation du virus « COVID19 ».

#### **5. Choix drapeau tricolore**

L'acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants et d'un drapeau tricolore a été proposée ainsi qu'un drapeau Européen. Monsieur Jean-Pierre LAFORGE s'est proposé de vérifier et chercher les prix plus intéressants pour la collectivité.

#### **6. Journal communal**

Le comité de rédaction en a commencé à travailler dessus.

#### **7. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.